



Vice caché achat voiture particulier

Par **Hedou Marine**, le **19/07/2018** à **16:33**

Bonjour

J'ai acheté il y a 8 jours une voiture à un particulier.

En essayant la voiture j'ai trouvé les vitesses dures à passer.

Le vendeur m'affirme que ça vient de la marque que ça a toujours été comme ça qu'il faut embrayer à fond.

Il a fait une révision dans un garage 1 semaine avant la vente et le CT aussi.

Quelques jours après je me rends dans plusieurs garages pour vérifier car je trouve que les vitesses sont vraiment très dures et la verdict.

L'embrayage est HS. Le garagiste me dit que rouler comme ça depuis longtemps à aussi certainement endommagé la boîte de vitesse.

Le devis est à 1000euros

Est-ce un vice caché ?

Ai je un recours auprès du vendeur ou que mes yeux pour pleurer?

Merci pour vos réponses

Par **Philp34**, le **20/07/2018** à **06:12**

Bonjour Hedou Marine,

Préparez votre mouchoir.

Je réponds non à votre question car outre le fait que l'embrayage d'un véhicule a une durée de vie (pièce d'usure) qui selon le nombre de kilomètres affichés au compteur est peut être arrive à son terme, que le véhicule n'est pas en panne, vous dites avoir essayé la voiture et trouvé que les vitesses étaient dures à passer.

Cela constitue un défaut apparent dont vous auriez pu vous en convaincre (sa connaissance). Article 1642 du Code civil : "**Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même**".

Ainsi, en l'espèce, néophyte en la matière, vous auriez dû proposer au vendeur une

consultation de ce véhicule par un garagiste de la marque, ce que je vous suggère de faire pour sa réparation.

Car ceci dit, rien ne vous empêche d'adresser une LRAR au vendeur lui demandant de participer aux frais d'autant, si ce réparateur vous apprend que les vitesses de ce véhicule se passent toujours avec facilité.

Par **janus2fr**, le **20/07/2018** à **08:10**

[citation]En essayant la voiture j'ai trouvé les vitesses dures à passer.

Le vendeur m'affirme que ça vient de la marque que ça a toujours été comme ça qu'il faut embrayer à fond. [/citation]

Bonjour,

Philp34 vous a répondu sur l'absence de vice caché puisque le problème était apparent.

Votre seul recours serait de démontrer la volonté de tromperie de la part du vendeur qui vous a fait cette réponse et donc le dol. Mais sauf s'il y avait un témoin ou si le vendeur vous a écrit ceci, cela ne va pas être facile...